

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 JUIN 2016

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Président
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Vice-président
	M.	Jérémy	Annen	LR+	Secrétaire bureau
	M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	Dce	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
	M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
	M.	John	Gyger	DCe	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
	Mme	Audrey	Zwicky-Chenaux	DCe	Conseillère
	M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<u>Excusé-e-s :</u>	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
<u>Procès-Verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. Ginior Rana Zolana, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et au public présent. Il excuse l'absence de M. F. Barthassat, malade, et ouvre la séance à 20h35 en prononçant ces quelques mots :

« *Monsieur le Maire,
Madame l'adjointe,
Monsieur l'adjoint,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs, cher et nombreux public,*

Le 10 mai dernier, vous m'avez élu Président.

Pour une élection qui n'en est pas une, sans campagne.

Je n'ai pas pu vous dire les yeux dans les yeux :

- *Moi Président, je construirai une école à Compesières en 2017.*
- *Moi Président, je réduirai le trafic pendulaire dans nos villages.*
- *Moi Président, je réunifierai la commune de Compesières, les marais de PLO redeviendront notre terrain jeu, notre Crimée.*
- *Moi Président, le bus, non seulement s'arrêtera à Landecy, mais reliera tous les villages de la Commune.*
- *Moi Président, le Compesières FC remportera la Ligue des champions.*

Des promesses que l'on sait pertinemment bien irréalistes et irréalisables.

Heureusement, nous sommes à Genève, en Suisse où la démocratie directe prime et le consensus est la règle.

Je serai donc le Président du consensus pour une année, je me tairai tout au long des débats et vous laisserai la parole, mais pas toujours et le moins longtemps possible car j'ai un record à battre, établi au début du siècle.

Vive Bardonnex ! »

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 10 mai 2016
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1396 Clôture de crédits d'engagement*
 - VI.2. *P-D-1397 Crédit d'investissement supplémentaire de CHF 2'500'000.- destiné à des aménagements complémentaires dans le cadre de la construction d'une halle artisanale – ZI Tuilerie de Bardonnex*
 - VI.3. *Réponse à la motion M-1016 Pour une solution simple et économique au contournement du village de Bardonnex aux heures de pointe*
 - VI.4. *P-D-1398 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 8'000.- destiné à financer des comptages routiers*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2016

- ➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 10 mai 2016 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Réception et lecture d'un courrier, accompagné d'un dossier nommé « Pour un village plus sûr et plus convivial », du groupement des habitants du bas du village de Bardonnex (GHBVB).

Le président suggère de traiter ce sujet au point VII de l'ordre du jour.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Communs de la ferme de Compesières – route d'accès

M. A. Walder informe que les travaux, destinés à la réalisation d'une route d'accès au chantier des communs de la ferme, ont débuté. Il espère que cette nouvelle voie sera pérennisée une fois le plan de site et la modification de zone adoptés.

2. Dénomination de chemins – pénétrante route d'Annecy

Il y a quelques années, de nouvelles constructions étant envisagées au chemin dit « de la Méditerranée », il avait été demandé à la commune de réfléchir à une appellation officielle pour ledit chemin. Les projets, qui ont mis du temps à aboutir, sont maintenant d'actualité et la dénomination de deux pénétrantes – au niveau des 257 et 273 route d'Annecy – remises à l'ordre du jour. **M. A. Walder** propose aux membres du Conseil municipal de réfléchir, durant l'été, à des suggestions de nom ; il ajoute qu'il est préférable que celles-ci soient liées à l'histoire ou au lieu-dit plutôt qu'au nom d'une personne ; de plus, il n'est pas possible de reprendre un nom déjà existant dans le canton de Genève.

3. Pétition – Projet de passage du bus à la route d'Annecy

Les habitants de la route d'Annecy s'inquiètent de la suppression de la barrière douanière et des horaires de passage autorisés pour les véhicules, si la nouvelle ligne de bus devait traverser la frontière à La Mûre afin de rejoindre la place du marché de Collonges-sous-Salève. Une pétition demandant de plus amples renseignements a été adressée au Grand Conseil.

M. A. Walder stipule que quelques demandes, liées aux ambitions de réduire la vitesse et d'améliorer la sécurité, sont également mentionnées dans la pétition. Celles-ci se rapportent à la future desserte L1-L2, actuellement en travail. A ce sujet, il informe que le Grand Conseil a récemment voté un crédit d'étude d'un montant de CHF 1'300'000.-. Le projet le plus cher, soit entièrement enterré à Plan-les-Ouates et semi-enterré à Troinex, s'élèverait à plus de CHF 110 millions. Le Canton préconise une route en surface. Coût : CHF 56 millions. Celle-ci a cependant peu de chance d'aboutir en raison de la présence de la zone naturelle du Nant de la Bistoquette et des travaux de réhabilitation récemment effectués suite à la construction de l'autoroute. Le plan décennal des investissements du budget des infrastructures de Genève-Sud comprenant un montant de CHF 79 millions, ce sont les communes qui devraient financer la différence du coût des travaux si les exigences des communes de Troinex et Plan-les-Ouates devaient être prises en compte.

Selon la clé de répartition retenue, la part de la commune de Bardonnex s'élèverait à environ CHF 5 millions. Quelques variantes, moins chères, peuvent être envisagées, notamment une voie semi-enterrée à Plan-les-Ouates qui permettrait de diminuer considérablement la participation des communes. Bien que cette voie influencerait fortement le flux de circulation sur la commune de Bardonnex, il n'est, aujourd'hui, malheureusement pas certain qu'elle voie le jour.

4. Plan de site de Landecy – enquête publique

L'enquête publique liée au plan de site de Landecy est ouverte depuis le 14 juin et ce, jusqu'au 13 juillet prochain. A l'issue de celle-ci, quelques modifications pourront être apportées. Au mois de septembre, le Conseil municipal fera part de son préavis.

5. Cabine SIG – enquête publique

Une deuxième enquête publique est également en cours; elle concerne la construction d'une cabine SIG et la modification de lignes souterraines au Gratillet.

6. Nouvelle mairie – aménagement des locaux

Mme B. Guex-Crosier informe qu'une séance avec l'Office des patrimoines et sites s'est déroulée le 2 juin dernier dans les futurs locaux de la mairie. Ce dernier a accepté la suppression d'une paroi dans la salle principale ainsi que le déplacement d'une crédence qui permettra de rouvrir l'accès à la tour. Néanmoins, des vestiges intéressants ayant été découverts dans la tour carrée, soit à l'emplacement actuel des sanitaires, ceux-ci devront être déplacés. Un projet modifié sera prochainement déposé au département.

7. Fête des écoles

Mme B. Guex-Crosier rappelle que la fête des écoles se déroulera le 1^{er} juillet prochain. Un cortège étant organisé entre le village de Bardonnex et Compesières, elle recommande aux personnes présentes d'encourager les enfants sur le parcours plutôt que de s'installer dans l'amphithéâtre du centre communal.

8. Conseil municipal – record de durée de séance

S'adressant au président du Conseil municipal, **Mme B. Guex-Crosier** l'informe qu'elle fera en sorte, tant qu'elle sera à l'Exécutif, que le record de durée de séance ne tombe jamais !

9. Campagne cantonale pour la récupération des déchets de cuisine

La campagne cantonale pour la récupération des déchets de cuisine commençant prochainement et un certain nombre de kits ayant été commandés, **M. C. Creffield** informe que la commune sera prête à parer à toute éventualité en terme de demandes de poubelle adéquate.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des bâtiments et école :

M. L. Lavarini indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- parlé des différents bâtiments communaux,
- discuté de l'organisation de la fête des écoles. A ce sujet, il rappelle que l'apéritif officiel est servi par la commission des bâtiments et école mais que toute aide de membres du Conseil municipal est la bienvenue. Le rendez-vous est fixé le 1^{er} juillet à 18h45 au hangar pour la mise en place.

Commission environnement et développement durable :

M. J. Annen indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- rencontré le directeur de Serbeco qui a fait une présentation de son entreprise et de l'étude relative à l'implantation de déchetteries dans les communes.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- préavisé, favorablement et à l'unanimité, la délibération 1397 relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 2'500'000.- destiné à des aménagements complémentaires dans le cadre de la construction de la halle artisanale,
- attribué quelques subventions sportives dont une en faveur d'une championne de judo domiciliée sur la commune.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- parlé des options d'aménagement du village de Landecy proposées par l'ingénieur-conseil,
- réfléchi à l'achat de radars d'information enregistrant la vitesse des véhicules,
- envisagé la mise sur pied d'une rencontre avec les habitants de Landecy suite au refus lié à l'installation d'une zone 20 km/h.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- rencontré la représentante de l'ARCE, association romande de conseils aux entreprises sur la garde d'enfants,
- finalisé le cadeau et la sortie des aînés.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1396 Clôture de crédits d'engagement

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle qu'il s'agit d'une délibération classique permettant de constater les dépenses effectives faisant suite aux crédits d'investissements votés. A ce jour, quatre crédits, listés dans le projet de délibération, peuvent être bouclés.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1396**

D – 1396 Clôture de crédits d'engagement

Considérant,

- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- la délibération du 8 octobre 2012 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 91'000.- pour L'ENTRETIEN DES COLLECTEURS DU RÉSEAU SECONDAIRE et le montant de la dépense s'élevant à CHF 78'841.70, **il apparaît une économie de CHF 12'158.30,**
Vu la subvention cantonale de CHF 24'979.55
- la délibération du 5 mars 2013 ouvrant un crédit d'étude de CHF 34'000.- pour L'IMPLANTATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES CENTRALISÉ DANS LE CADRE DU PLQ 29'853 DE CROIX-DE-ROZON et le montant de la dépense s'élevant à CHF 31'973.38, **il apparaît une économie de CHF 2'026.62,**
Vu la subvention cantonale de CHF 10'551.20
Vu le prélèvement sur la taxe d'écoulement de CHF 20'240.09
- la délibération du 28 janvier 2014 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 183'000.- pour LA CRÉATION DE DEUX BY-PASS POUR LES EAUX PLUVIALES AU CHEMIN D'ARCHAMPS ET AU GIRATOIRE DE CROIX-DE-ROZON et le montant de la dépense s'élevant à CHF 173'036.85, **il apparaît une économie de CHF 9'963.15,**
Vu la subvention cantonale de CHF 56'536.80
- la délibération du 23 juin 2015 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 30'000.- pour UN COMPLÉMENT DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DU SKATE-PARK DE COMPESIÈRES et le montant de la dépense s'élevant à CHF 29'997.-, **il apparaît une économie de CHF 3.00,**

Le total des économies réalisées s'élevant à CHF 24'151.07.

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De prendre acte des économies constatées totalisant CHF 24'151.07.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

2. P-D 1397 Crédit d'investissement supplémentaire de CHF 2'500'000.- destiné à des aménagements complémentaires dans le cadre de la construction d'une halle artisanale – ZI Tuilerie de Bardonnex

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui évoque la difficulté de présenter au Conseil municipal une demande de rallonge de crédit d'investissement. Celle-ci s'explique par les modifications apportées au bâtiment depuis la présentation du projet en novembre 2014, soit :

- La surélévation du bâtiment de un mètre et changement de la toiture arrondie en toit plat, ce qui permet maintenant l'exploitation à 100 % du dernier niveau de mezzanines, soit une augmentation des surfaces locatives.

- Du fait du point 1) :
 - a. l'augmentation de la surface des façades (murs porteurs et briques) ;
 - b. la création d'acrotères ;
 - c. l'ajout de lanterneaux pour les lots compartimentés ;
 - d. le renforcement des fondations.
- La modification des surfaces au centre du bâtiment, qui permet aujourd'hui de répondre à des demandes de locaux plus petits et d'une hauteur de 3 mètres contre 6 mètres pour le reste du bâtiment.
- L'ajout de fenêtres sur les murs pignons ainsi que les stores.
- L'ajout au centre du bâtiment d'un monte-charge et d'un escalier métallique, ce qui réduit le nombre de cages d'escaliers de 5 à 3.
- L'augmentation du volume du bassin de rétention due à la création du parking extérieur.

L'ensemble de ces modifications permet d'augmenter la surface locative d'environ 1'000 m², soit 30% de plus que prévu dans le projet de novembre 2014.

À ces aménagements complémentaires vient enfin s'ajouter le coût de la réalisation des mezzanines pour un total de CHF 1'500'000.-. Le remboursement de ce montant sera ajouté pendant vingt années au prix du loyer du mètre carré des surfaces de six mètres de haut. Ceci afin de prendre en compte la diversité des demandes de nos futurs locataires, entre ceux qui n'auront pas de mezzanine ou ceux qui en auront, mais dans des tailles variables en fonction de leurs besoins.

Ainsi, selon l'état locatif nouvellement calculé, le taux de rendement approchera les 5%. Ceci est satisfaisant en regard des loyers qui seront pratiqués et plutôt favorables aux entreprises puisqu'ils avoisineront CHF 200.-/m².

M. J. Gyger demande combien de locataires seront accueillis dans cette halle ?

M. A. Walder lui répond qu'initialement 12 locataires étaient prévus ; avec les modifications apportées, la commune peut actuellement négocier avec 17 entreprises, cinq à six entreprises supplémentaires étant en liste d'attente. Il espère que les promesses de signature de bail seront signées d'ici à la fin de l'été voire, le cas échéant, les baux eux-mêmes.

M. A. Walder souhaite exprimer un souci lié au terrain dont il a fait part à la commission des finances. Le GESDEC (Service de géologie, sols et déchets) a considéré que le terrain était pollué alors qu'il ne s'agit, en réalité, que de débris de tuiles qui ont été éliminées en raison de défauts apparents. Le GESDEC ne laisse aucun autre choix que d'emmener ces « mauvais » éléments dans une décharge de matériaux inerte ce qui implique un certain coût. Il sera néanmoins possible de laisser une partie de ces débris dans les parafeuilles bien qu'il en résultera une inscription de la parcelle aux sites pollués. Le site n'ayant pas été annoncé comme tel au moment de la signature chez le notaire, la société Argramat (Tuilerie) a déclaré qu'elle assumerait le coût lié à la décontamination du terrain sur la base d'un volume d'environ 6'000 m³ sur les 17'000 m³ qu'il y a lieu d'excaver pour la réalisation du projet.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1397.**

D-1397 Crédit d'investissement supplémentaire de CHF 2'500'000.- destiné à des aménagements complémentaires dans le cadre de la construction d'une halle artisanale – ZI Tuilerie de Bardonnex

Considérant,

- l'achat par la commune de la parcelle n° 4762, commune de Bardonnex, de 4'707 m2 dans la ZI Tuilerie de Bardonnex, chemin des Épinglis, à la société propriétaire ARGRAMAT BARDONNEX SA,
- le descriptif général de construction de novembre 2014,
- le crédit d'investissement de CHF 9'800'000.- destiné à la construction d'une halle artisanale, voté par délibération du 16 décembre 2014,
- le devis général récapitulatif de novembre 2014,
- l'estimation des coûts complémentaires résultant de modifications apportées au projet de novembre 2014,
- l'exposé des motifs joint à la présente délibération,
- le préavis favorable, à l'unanimité, du 6 juin 2016 de la commission finances, économie et sécurité,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 2'500'000.- destiné aux aménagements complémentaires dans le cadre de la construction d'une halle artisanale sur la parcelle n° 4762, commune de Bardonnex.
2. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan, 9530.123.05, dans le patrimoine financier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

3. Réponse à la motion M-1016 Pour une solution simple et économique au contournement du village de Bardonnex aux heures de pointe

Le président cède la parole à **M. C. Creffield** qui exprime ce qu'il est ressorti de la séance de travail avec la DGT (Direction générale des transports) suite à l'approbation de la motion M-1016 par le Conseil municipal dans sa séance du 5 avril dernier.

Il apparaît que, d'un point de vue légal, l'ouverture alternée avec des horaires des chemins des Chouettes et de Pierre-Grosse est envisageable. Le principe reposera sur une interdiction générale de circuler (panneau rond blanc bordé de rouge) avec une tolérance selon un horaire alterné du sens de circulation. Cette mesure a été validée par la gendarmerie ainsi que par les instances dirigeantes du DETA et sera une première à Genève.

Toutefois, une campagne de comptages doit être réalisée avant et après la mise en place de ladite mesure à l'essai. En comparant ces données, il sera alors possible de juger de l'efficacité de la démarche sur le trafic routier.

Dans l'intervalle, une demande d'autorisation formelle sera déposée au département et une nouvelle délibération sera présentée au Conseil municipal pour l'aménagement des chemins concernés : marquage des stops, signalisation verticale, etc.

M. A. Krasnosselski demande s'il ne serait pas possible d'utiliser les appareils communaux pour le comptage ?

M. C. Creffield répond que ceux-ci ne sont pas assez fiables ; une mauvaise inclinaison de l'appareil enregistre par exemple un camion plutôt que trois véhicules à la suite. Il ajoute que le deuxième comptage qui sera effectué 7 à 8 mois après la mise en place de la mesure sera fait aux frais du canton.

M. A. Walder ajoute que le comptage se fera à trois endroits et qu'une caméra sera installée sur le giratoire de Compesières pour prendre en compte la direction des voitures aux différentes heures de la journée. La variation du nombre de passages permettra de déterminer les horaires de basculement du sens de circulation sur les chemins incriminés. Lesdits horaires auront une influence certaine sur le flux de véhicules dans le hameau de Bardonnex Nord d'où la nécessité d'un comptage à large spectre. Malheureusement, cette mesure ne règle pas le problème des camions puisque ceux-ci ne peuvent emprunter les voiries concernées, qu'importe le sens de circulation.

Pour bien comprendre, **M. J. Gyger** demande quand les périodes de comptage auront lieu ?

M. A. Walder répond qu'une semaine de comptage sera faite durant les mois de septembre ou octobre 2016. La mesure sera ensuite mise en place. Six à sept mois plus tard, un nouveau comptage sera effectué afin de se rendre compte de l'évolution de la situation.

M. Ch. Cortiglia demande si une signalisation particulière sera mise en place, pendant la période d'essai, sur les routes de Cugny et de Bardonnex, afin d'inciter les gens à emprunter les chemins des Chouettes et de Pierre-Grosse.

M. A. Walder répond qu'une communication relativement importante devra être faite par le biais de tous-ménages sur la commune et probablement par la distribution de flyers sur le chemin des Chouettes.

M. A. Krasnosselski recommande, avant la mise en place de la mesure, de renforcer quelques bas-côtés de la voirie. D'autre part, la commune devra être vigilante, durant l'hiver et en cas de neige, au bon entretien de la route.

M. M. Goldschmid demande si les horaires de passage seront différents la semaine du week-end.

M. C. Creffield répond par la négative.

M. J. Gyger : « Que se passera-t-il si la mesure s'avère inefficace après le deuxième comptage ? »

M. C. Creffield l'informe que le Conseil municipal devra alors prendre une décision.

M. A. Walder ajoute que différents autres facteurs devront également être pris en compte, notamment l'accidentologie.

M. C. Creffield indique que la route est aujourd'hui limitée à 80 km/h puisqu'elle est située en dehors d'une localité. Une demande sera également faite pour abaisser cette vitesse.

S'agissant d'une première à Genève, **Mme F. Parisod Nicolet** demande ce qui se passera, d'un point de vue juridique, en cas d'accident ?

M. C. Creffield : « La réponse est claire : les conducteurs doivent lire les panneaux ! Si un automobiliste devait circuler à contresens et causer un accident, il serait déclaré fautif. »

4. P-D-1398 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 8'000.- destiné à financer des comptages routiers

➔ **Personne ne s'opposant à l'entrée en matière et toutes les explications ayant été données au point VI.3, le président propose de passer directement au vote du projet de délibération 1398.**

D-1398 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 8'000.- destiné à financer des comptages routiers

Considérant,

- la motion déposée par le groupe PLR+ invitant le maire à réaliser une étude *Pour une solution simple et économique au contournement du village de Bardonnex aux heures de pointe (M-1016 / 5 avril 2016)*,
- la validation par la DGT, d'un point de vue légal, de pouvoir envisager une circulation alternée sur le chemin des Chouettes et de Pierre-Grosse,
- le préavis favorable du DETA,
- l'accord de principe de la gendarmerie,
- l'obligation d'avoir des comptages automatiques avant la mise à l'essai afin de relever précisément la situation actuelle au niveau de la charge de trafic sur nos routes,
- les coûts liés à ces mesures de comptages, lesquels ne sont pas prévus au budget 2016,
- la réponse à la motion M-1016,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 8'000.- destiné à financer des comptages routiers.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 6200.314.99.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Dossier « Pour un village plus sûr et plus convivial »

Le président propose de renvoyer le dossier, adressé par le groupement des habitants du bas du village de Bardonnex (GHBVB) et cité au point III, en commission des routes, travaux et emplacements communaux.

➔ **Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 15 voix pour.**

2. Véhicules abandonnés

M. M. Goldschmid signale que des véhicules abandonnés végètent sur une parcelle située à l'extrémité du chemin d'Archamps. Au vu du risque de pollution, il se demande si la commission environnement et développement durable pourrait traiter de ce cas.

M. A. Walder indique que la mairie avait interpellé des propriétaires au chemin des Vignes-Blanches pour les mêmes raisons ; il va donc se saisir du dossier.

3. Nouvelle présidence du Conseil municipal

Mme M. Barrillier souhaite plein de réussite au nouveau président du Conseil municipal surtout dans ses projets les plus surréalistes.

M. A. Krasnosselski félicite M. G. Rana Zolana pour la tenue de cette première séance en qualité de président ; il lui souhaite bon vent et une année riche et bien remplie.

4. Bicentenaire à Compesières

Mme S. Schrag, membre du comité d'organisation des manifestations du bicentenaire, annonce que des bénévoles sont encore recherchés pour le bon déroulement de la fête qui se tiendra les 9, 10 et 11 septembre. Pour assurer un tournus parmi les différents postes, une centaine de bénévoles est nécessaire. Elle enregistre avec plaisir les inscriptions de ses collègues du Conseil municipal et les remercie par avance de bien vouloir faire circuler le message dans leur entourage.

5. Démission du Conseil municipal de M. J.-C. Marchand

M. J.-C. Marchand est navré de quitter l'hémicycle du Conseil municipal mais rassure ses collègues qu'il menace de revenir dans quelques années !

M. A. Krasnosselski lui souhaite le meilleur et l'attend de pied ferme au retour de son exil.

M. J. Annen lui adresse ces quelques mots :

« Cher Jean-Claude, Monsieur le Conseiller municipal démissionnaire, cher lâcheur,

C'est le grand départ, la désalpe, le retour aux sources, le rat marchand redevient le rat des villes.

Mais un rat libre, libre penseur, libéral, libertaire, libertin selon certaines sources qui ont souhaité garder l'anonymat. Les personnes présentes ce soir se reconnaîtront.

Ton parcours politique est pour le moins atypique et quelque peu mystérieux. Tu es presque élu en 2003 au Conseil municipal, et tu finis par prêter serment en 2005 pour remplacer Alain Peyrot qui se retire inexplicablement, ayant lui-même remplacé Alexandre de Montmollin, disparu dans des circonstances non élucidées.

Etrange concours de circonstances, non ?

Toujours est-il qu'en une seule séance, tu passes directement du statut de vident-ensuite à membre du bureau, deux salves d'applaudissements en une séance du Conseil, c'est bien plus que la plupart d'entre nous n'en entendrons jamais.

Là encore, as-tu bénéficié de soutien occulte, l'histoire ne le dit pas.

Tu jettes l'éponge une année plus tard pour t'expatrier à Lugano pour de soi-disantes raisons professionnelles, comme je le disais précédemment, j'ai en ma possession d'autres sources, qui seront consignées comme il se doit dans le mémorial du Conseil municipal.

En 2013, c'est le grand retour, tu remplaces un Florian Giacobino morose, affaibli, qui nous dit vouloir arrêter la politique et quitter le pays.

Hasard, coïncidence, le saurons-nous un jour ?

Tu prends la présidence de la commission sociale.

Jean-Claude, à la sociale ? Et c'est là que tout devient clair ...

Tout ce chemin politique fait de coups bas, de coups de gueule, de tacles, de mawa chiguéri, coups de pied circulaires, c'était pour enfin exprimer tes idées marxistes léninistes !

Je comprends à présent pourquoi tu insistais tant pour faire du domaine Micheli le CLAM, le centre landecéen d'accueil des migrants

En 2015 c'est enfin la consécration, tu es élu à la régulière, pour une fois diront les mauvaises langues. Les personnes présentes ce soir se reconnaîtront.

Et puis, une année plus tard, encore une coïncidence, tu renonces à nouveau, cette fois-ci pour d'obscures raisons personnelles, mais, j'ai là encore d'autres sources que je transmettrais hors séance au secrétariat.

Cher Jean-Claude, nous ne sommes pas dupes, nous avons compris ton petit manège visant à déstabiliser l'establishment bardonnésien : 2005 un an de Conseil, 2013 un an de Conseil, 2015 un an de Conseil, toutes les analyses des meilleurs profilers de la police municipale de Plan-les-Ouates sont formelles, nous devrions te voir revenir dans moins de 6 mois, porteur d'un nouveau projet politique, pourquoi pas un nouveau parti, le PCB, parti communiste bardonnésien, le front anarchiste de la Mûre, les nouveaux trotskistes de Landecy, ou autre, nous te faisons confiance, tu es assez créatif.

Cher Jean-Claude, malgré tous ces défauts, c'est à regret que nous prenons congé de toi.

De là à proposer que le chemin Jean-Claude Marchand soit bientôt inauguré dans la commune, il ne faut pas non plus rêver.

Nous te souhaitons bon vent pour ton exil temporaire et, sans aucun doute, à très bientôt ! »

Au nom du Conseil municipal, **M. G. Rana Zolana** lui remet un cadeau en souvenir de son passage au sein de l'assemblée.

X CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	05.09.16	20h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	31.08.16	18h30	Salle des chevaliers
	Environnement et développement durable	31.08.16	18h30	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	05.09.16	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	22.06.16	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	06.09.16	18h30	Salle des commissions
		27.09.16	18h30	Salle des commissions
	Bureau	25.08.16	18h30	Mairie
	Conseil municipal	06.09.16	20h30	Salle des Chevaliers

Course du Conseil municipal 10.06.2017
Org. : S. Schrag, F. Barthassat, B. Gaud

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 21h55.

Ginior Rana Zolana, président

Genève, le 25 juin 2016/fb